

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 24 /02/2016

Date d'affichage : 24/02/2016

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du Jeudi 3 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 3 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO –Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI

**POUVOIRS** : Patricia PENCHENAT à Marc Etienne LANSADE / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO

**ABSENTS** : Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ - Marie-Ly GARCIA - Michel BERTIN

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

L'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement public.

Il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

La commune de Cogolin, afin de permettre une meilleure organisation et un bon fonctionnement des services, et afin de faire évoluer les carrières des agents, souhaite créer :

- 3 postes d'agent de maîtrise
- 2 postes de brigadier-chef principal de police municipale
- 1 poste chef de service police municipale principal 1<sup>ère</sup> classe
- 3 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

**CM 03 /03/2016**

**N° 2016/049**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer :

- 3 postes d'agent de maîtrise ;
- 2 postes de brigadier-chef principal de police municipale ;
- 1 poste chef de service police municipale principal 1<sup>ère</sup> classe ;
- 3 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



Marc Etienne LANSADÉ